

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 29 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 15 juin, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est rassemblé, à 9h, à la salle de réunion de la Maison des Associations à Saint-Agathon sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN

Absent excusés : CLEC'H Vincent ; PARISCOAT Dominique ; COAIL Christian



DELBU2021-06-070

MSAP - DEMANDE DE FINANCEMENT FNADT 2021

Développées sur le territoire national depuis 2013, dans la continuité des Relais de Service au Public, les Maisons de Services Au Public ont pour vocation de répondre aux besoins des administrés en rassemblant en un même lieu des opérateurs publics.

La Mission Locale, Pôle Emploi, la CAF, la CPAM et la MSA d'Armorique sont engagés avec Guingamp-Paimpol Agglomération dans le cadre d'une convention de partenariat permettant d'assurer le fonctionnement de la MSAP de Paimpol, et de son antenne de Belle-Isle-en-Terre.

En 2020, une subvention de fonctionnement de 30 000 euros a été obtenue par Guingamp-Paimpol Agglomération auprès de l'Etat (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et d'un fonds inter-opérateurs pour la MSAP.

En 2021, chaque structure peut à nouveau être soutenu à hauteur de 30 000 € par an, répartis entre le FNADT et le fonds France Services.

Sur le territoire, deux équipements sont concernés : la MSAP de Paimpol et l'antenne MSAP de Belle-Isle-En-Terre. La subvention de l'Etat ne concerne que la MSAP de Paimpol (l'antenne de Belle Isle en Terre n'a pas de financements extérieurs).

Plan de financement prévisionnel issu du BP2021 :

| Dépenses éligibles (MSAP de Paimpol) | | Recettes | Montant | Taux |
|---|-------------------|------------------------|-------------------|----------------|
| Chapitre 011 | 11 650,00 | FNADT | 30 000,00 | 25,62% |
| Chapitre 012 | 103 683,08 | Autres recettes | 650,00 | 0,56% |
| Chapitre 042 | 1 760,00 | Autofinancement public | 86 443,08 | 73,82% |
| TOTAL | 117 093,08 | TOTAL | 117 093,08 | 100,00% |
| Dépenses inéligibles (Antenne Belle Isle en Terre) | | Recettes | Montant | Taux |
| Chapitre 011 | 9 410,00 | Autofinancement public | 45 950,00 | 100,00% |
| Chapitre 012 | 35 854,00 | | | |
| Chapitre 042 | 686,00 | | | |
| TOTAL | 45 950,00 | TOTAL | 45 950,00 | 100,00% |
| TOTAL GENERAL | 163 043,08 | TOTAL GENERAL | 163 043,08 | |

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'Agglomération, à l'unanimité décident ;

- De valider le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à solliciter auprès du FNADT et du fonds France Services, une participation au financement du fonctionnement 2021 de la MSAP de Paimpol, d'un montant forfaitaire global de 30 000 euros ;
- D'autoriser le Président à signer tout document lié à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

